

SYNDICAT MIXTE DU GRAND LEGUE
Comité syndical du 1^{er} février 2019

DELIBERATION 2019-I-001

Débat d'Orientation Budgétaire pour 2019

Date de la convocation : 24 janvier 2019

Nombre de voix des membres en exercice : 12 voix

L'an deux mille dix-neuf, le premier février, les membres du Comité syndical du Grand Ligué, dûment convoqués, se sont réunis au Centre Inter-Administratif (Saint-Brieuc) ;

Étaient présents :

Pour le Département des Côtes d'Armor : M. Gérard BLEGEAN, M. Alain CADEC, Mme Monique LE VEE, M. Christian PROVOST.

Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération : M. Bruno JONCOUR, M. Jean-Marie MOUNIER.

Pour le Conseil Régional de Bretagne : Mme Gaëlle NIQUE.

Absents représentés : M. Jean-Yves DE CHAISEMARTIN a donné pouvoir à M. Alain CADEC,

Absents excusés : M. Thierry BURLLOT, Mme Sylvie GUIGNARD, M. Ronan KERDRAON,
Mme Nadège LANGLAIS, M. Pierre KARLESKIND, M. Thierry SIMELIERE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2312.1 et suivants ;

Vu le rapport n°2019-I-001 présenté par M. le Président du syndicat mixte du Grand Ligué ;

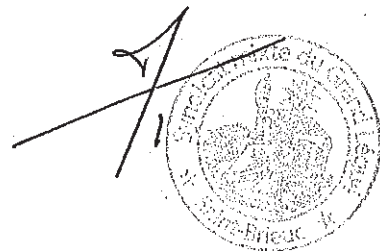
Sous la Présidence de M. Alain CADEC, Président du syndicat mixte, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **De prendre acte du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019 intervenu en séance sur la base du rapport sur les orientations budgétaires, ci annexé.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Président du syndicat mixte,

M. Alain CADEC



SYNDICAT MIXTE DU GRAND LEG
Comité syndical du 1^{er} février 2019

Rapport n° 2019-I-001

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Mesdames, Messieurs,

L'article L3312-1 du Code Général des collectivités récemment modifié par la loi Modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ainsi que par la loi relative à la Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) est venu enrichir le contenu du rapport d'orientations budgétaires.

Il prévoit en effet que : « Dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le Président [...] présente au Conseil [...] un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'État dans le département, d'une publication et d'un débat au conseil [...] dont il est pris acte par une délibération spécifique. »

Je ne puis que vous demander de me donner acte de ce rapport, le débat ne donnant pas lieu à un vote.

Le Président du Syndicat mixte


M. Alain CADEC

Le syndicat mixte du Grand Légué organise cette année, son cinquième débat d'orientation budgétaire. Après une année 2017 de transition liée aux évolutions de la Loi NOTRe et l'arrivée de la Région Bretagne au sein du Syndicat mixte, l'année 2018 a vu la reprise des études de maîtrise d'oeuvre pour le projet de construction du 4^e quai et le recrutement d'une Directrice pour le Syndicat mixte.

Je vous propose de vous rappeler les grandes orientations de la poursuite de l'opération du 4^{ème} quai avant d'aborder les perspectives budgétaires qui en découleront.

A – LES ORIENTATIONS : POURSUIVRE LA CONCRÉTISATION DU GRAND LÉGUÉ

I – LES ACTIVITÉS

Les activités portuaires

Le port s'articule autour des trois activités : commerce, plaisance et réparation navale qui sont concédées à la Chambre de commerce et d'industrie des Côtes d'Armor.

L'année 2019 verra une modification des délégations de service public.

En effet, la DSP plaisance prévoit une clause de revoyure pour permettre de réajuster les conditions de la délégation en fonction de l'évolution réelle des conditions d'exécution, notamment décalage dans le temps des travaux du 4^e quai et du déplacement de l'activité commerce du Bassin le Gualès de Mezaubran vers l'avant port, libérant des places supplémentaires pour la plaisance.

Par ailleurs, la Région étant autorité délégante pour la partie commerce, les conditions du contrat de la « grande DSP » doivent être précisées. Cela fera l'objet d'une délibération à suivre.

Un bilan des trois activités sera présenté lors de la séance du vote du Budget primitif 2019.

Les manifestations sur le port

En 2018, le port du Légué a accueilli la deuxième étape de la Solitaire du Figaro 2018. Cette manifestation a été un franc succès avec une fréquentation importante du village : 15.000 visiteurs le vendredi et un pic à 25.000 personnes le samedi.

Saint Brieuc Agglomération (associé au Syndicat mixte du port du Légué) était porteur de ce projet et a tenu à associer tous les partenaires en amont avec des réunions régulières mensuelles.

SBAA estime à 1,2 million d'euros de retombées économiques primaires.

Lors de la soirée du vendredi soir, 200 chefs d'entreprises et investisseurs étaient présents sur le port, valorisant ainsi une dimension positive du Légué et sa capacité à faire vivre un réseau d'entreprises.

Les autres manifestations, telles que le festival Bulles à croquer, la fête maritime, la régata des IUT, la venue du Belem ont également contribué à l'animation du port.

La Cantine éphémère s'est à nouveau installée sur la rive briochine pendant la saison estivale, offrant une restauration biologique avec une formule simple le midi et le soir et avec des animations le week-end. Cette activité est installée dans le cadre d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine public maritime. Suite à de nouvelles dispositions légales, les AOT doivent à présent faire l'objet d'une mise en concurrence. Suite à ces nouvelles dispositions, la mise en concurrence a été effectuée et une AOT a été accordée à la Cantine Éphémère pour une durée de trois ans.

Par ailleurs, la Chambre de Commerce a proposé une nouvelle création sur la rive plérinaise à proximité du pont de pierre. A ce jour, l'inscription en cours, une proposition pour une « guinguette-spectacle » éphémère et saisonnière est en cours d'examen.

Les aménagements

Suite à un pan de falaise dangereux, le Département (autorisé par le Syndicat mixte via une AOT) a sécurisé la zone attenante à l'aire de carénage par la mise en place d'un filet pare blocs. Le Département a profité de ce chantier pour créer un nouveau cheminement de 500 mètres entre les jardins de la Villa Rohannech et le port. Le Syndicat mixte en lien avec la Ville de Saint Brieuc, en profitera pour réaliser des traversées piétonnes en face des promenades et ainsi assurer la jonction sécurisée avec le port de plaisance.

Par ailleurs, il conviendra d'anticiper en lien avec la SBAA sur la libération de l'espace à terre autour du Bassin le Gualès de Mézaubran et de réfléchir à la destination et à l'aménagement de cette zone.

II – LA POURSUITE DES ETUDES POUR LA CRATION D'UN 4^E QUAI COMMERCE

La mission de maîtrise d'œuvre.

Le groupement SCE/ CREOCEAN a été retenu pour la reprise des études préalables liées au projet de construction 4^e quai Commerce.

Des ateliers thématiques ont été mis en place par la conduite d'opération (Service Grands Travaux), le syndicat mixte et le bureau d'études SCE avec les différents partenaires institutionnels :

- Les services du Département, de la Région, de l'Agglomération et du Syndicat mixte
- Les services urbanisme et techniques des Villes de St Brieuc et Plérin, de Saint Brieuc Armor Agglomération,
- La DDTM qui a désigné un référent pour le projet 4^e quai,
- Ifremer
- La Réserve naturelle de la Baie de Saint Brieuc,
- L'Agence Régionale de Santé
- L'Architecte des Bâtiments de France
- Le Conservatoire du Littoral
- Les acteurs portuaires : la capitainerie, les pilotes, la CCI, les opérateurs portuaires

Ces ateliers ont pour objectif une meilleure appréhension par le maître d'ouvrage des attentes des services instructeurs et une meilleure compréhension par ces services du projet.

Ces ateliers ont eu pour objet les thèmes suivants : « Urbanisme », « Milieux naturels terrestres et marins », « Hydraulique, hydrodynamique et transport solide », « Mesures compensatoires »...

Cela a permis de réviser et d'optimiser le projet tel qu'il vous sera présenté en début de séance.

Calendrier prévisionnel :

- Novembre 2018 : AVP
- 2019 :
 - concertation
 - études réglementaires
- 2020-2021 : PLU déclaration de projet
- 2021/2022 : travaux du 4^e quai
- 2023 : construction et transfert des entrepôts de stockage

B – LES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

I - Les principes budgétaires du Syndicat mixte

Le syndicat mixte du Grand Légué a adopté les règles de répartition budgétaire suivantes :

Pour la section de fonctionnement, le syndicat mixte s'appuie principalement sur les participations du Département à hauteur de 40%, de la Région à hauteur de 35 % et de Saint-Brieuc Agglomération à hauteur de 25 %

Pour la section d'investissement, les statuts prévoient que le syndicat mixte ne peut porter que les seuls projets qualifiés de transversaux. Les statuts retiennent la construction du quatrième quai selon une clef de financement identique à celle de la section de fonctionnement.

Pour le reste, il revient à notre comité syndical, si nécessaire, de définir les opérations qui auront la qualité d'opérations transversales en conformité avec la définition qui en est donnée dans l'article 11.2 des statuts : « un investissement est considéré comme transversal si l'opération concourt de manière manifeste et nécessaire à l'atteinte des objectifs initiaux poursuivis par le syndicat au titre du plan de référence. » Pour chaque opération ainsi qualifiée, le comité syndical décide librement d'une clef de répartition financière, projet par projet.

II - La section de fonctionnement

En 2018, en termes de fonctionnement, les dépenses ont été moins importantes que prévues notamment en raison du report de la concertation publique et des frais de communication liés. Par ailleurs, les dépenses liées à l'assurance qui couvre les travaux n'ont au final pas été engagées. Le recrutement de la directrice a été réalisé au mois d'octobre, ce qui représente un quart d'année de frais de personnel.

Les recettes sont conformes aux prévisions.

Pour 2018, les contributions des membres se fera sur la base des répartitions prévues aux statuts.

De nouvelles dépenses/recettes de fonctionnement devront être inscrites compte tenu des évolutions statutaires :

a) Dépenses

Dans le cadre du transfert de compétence de la réparation navale, des subventions de fonctionnement pour l'équilibre de la réparation navale seront à nouveau inscrites.

Pour rappel, le contrat de délégation de service public attribuée à la CCI par le Département en 2014 prévoit contractuellement une subvention annuelle moyenne de 162 k€ (164 020€ pour 2019) est versée en section de fonctionnement. Initialement portée par le Département, cette dépense incombe à présent au Syndicat mixte. Toutefois, la Région ayant bénéficié, lors du transfert initial de la part du Département d'une compensation pour la réparation navale, la somme de 102 260€ sera aussi inscrite en recettes. Il resté en effet à la charge du SM environ 60 000€ à destination de la réparation navale.

Les dépenses de personnel représentent deux agents à temps partiel (B) et la compensation financière versée pour les agents mis à disposition du département dans le cadre de la conduite d'opération du 4ème quai. Ces dépenses sont inscrites au chapitre des charges à caractère général. Elles sont équivalentes au budget prévisionnel 2018.

Il vous sera également proposé de procéder à quelques achats relatifs à la communication pour une meilleure visibilité du Syndicat mixte.

b) Recettes

En termes de recettes, la section de fonctionnement est composée du reste à réaliser de l'exercice précédent, soit environ 59 000€.

A cela s'ajoute la redevance versée par le délégataire à hauteur de 1 000€ environ.

Le reversement de la Région pour la subvention d'équilibre à la réparation navale sera également inscrite en section de fonctionnement à hauteur de 102 260€.

La section de fonctionnement s'équilibre, déduction faite de ces recettes, des contributions des membres selon la répartition statutaire.

Il est donc proposé de solliciter le Département à hauteur d'environ 58 000 €, la Région à hauteur de 51 000€ et Saint-Brieuc Armor Agglomération à hauteur de 37 000 €. Ces chiffres seront ajustés lors du vote du BP.

III - La section d'investissement

a) Dépenses

Les principales dépenses d'investissement concernent cette année les études préalables à la construction du 4ème quai commerce dans l'avant port.

Une autorisation de programme a été votée dans le cadre des études liées au 4^e quai pour un montant de 1 200 000€. Le phasage des crédits de paiement doivent être réajustés en fonction de l'avancement réel des études et du surcoût entraîné par un besoin en études complémentaires.

Pour rappel, l'Autorisation de programme telle que votée en 2018 et le nouveau phasage proposé :

Opération	Autorisation De programme
Études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'avant-port de Saint-Brieuc / Le Légué (4ème quai et terre-plein)	1 200 000 €

crédits de paiement (vote BP 2018)							
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
164 976 €	125 207 €	110 593 €	36 111 €	300 000 €	250 000 €	200 000 €	13 113 €

crédits de paiement (proposition de vote au BP 2019)									
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
164 976 €	125 207 €	110 593 €	36 111 €	104 000 €	370 000 €	70 000 €	110 000 €	90 000 €	19 113 €

En cas de réalisation des travaux, une nouvelle autorisation de programme devra être votée. A ce jour, le programme des travaux est estimé 12.000.000€ HT (pour la phase 1) hors option (360 000€) et hors mesures compensatoire (estimé à 10 % soit 1 000 000 €). Soit un montant global d'autorisation de programme d'environ 15 000 000€ TTC tenant compte de la TVA et des éventuels avenant ou révisions de prix.

L'autorisation de programme pourrait se décomposer comme suit :

Opération	Autorisation De programme	crédits de paiement		
		2020	2021	2022
Aménagement de l'avant-port de Saint-Brieuc / Le Légué (4ème quai et terre-plein)	15 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €

Il faut noter également que le Syndicat Mixte est désormais substitué au Département pour les engagements contractuels de la délégation de service public passés avec la CCI, soit environ 120 k€ sur les sept ans restant à courir du contrat. Une clause de revoyure dans le contrat de DSP est également prévue. Cela permettra de réajuster les investissements à venir et les subventions à verser. Une Autorisation de programme sera alors proposée à votre vote.

Par ailleurs, il conviendrait d'inscrire des crédits pour la réalisation des aménagements au niveau du port de plaisance : traversées piétonnes en contrebas de la falaise et de la Villa Rohannec'h pour sécuriser les promeneurs, signalisation à l'entrée du port pour rendre plus visible le Syndicat mixte comme autorité portuaire sur le port de plaisance et la réparation navale. Je vous propose d'ouvrir une opération n° 13 « projets transversaux » et d'y inscrire également les crédits nécessaires pour des études foncières, d'urbanisme et de VRD (environ 61 000€).

b) Recettes

En termes de recettes d'investissement, la section s'équilibre avec les subventions des membres selon la répartition statutaire : du Département à hauteur de 40%, de la Région à hauteur de 35 % et de Saint-Brieuc Agglomération à hauteur de 25 %.

Il est proposé de solliciter le Département à hauteur d'environ 101 000 €, la Région à hauteur de 88 000 € et Saint-Brieuc Armor Agglomération à hauteur de 63 000 €. Ces chiffres seront ajustés lors du vote du BP.

Mis à part le report d'exécution de 2018 (environ 180 000€), il n'y aura pas d'autres recettes.

Il est important de noter que toutes les dépenses sont couvertes en recettes par des subventions, il n'y a pas d'emprunt en cours.

IV - Nature de la dette

L'emprunt contracté en 2015 a été soldé en totalité en 2017 (remboursement in fine).

Le syndicat mixte n'a pas d'emprunt en cours

V - Évolution du personnel du Syndicat mixte

Deux agents à temps non complet assurent les missions du syndicat mixte.

Depuis septembre 2014, un agent de catégorie B à 0,5 ETP assure les fonctions de responsable administrative polyvalente rejointe au 1^{er} octobre 2018 par une directrice de catégorie A à 0,5 ETP pour assurer les missions de direction, d'animation et de pilotage du Syndicat Mixte.

Par ailleurs, la mise à disposition d'agents du Département est valorisée dans le cadre d'une convention. Les agents mis à disposition accomplissent les missions de conduite d'opération pour la réalisation du 4^{ème} quai à hauteur de 40 522 €/an.